

TRUJAS

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE PEUGEOT

Société par action simplifiée au capital de 2 121 000 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511 Z
N° Intracommunautaire FR 82 493 445 878

Z. A. - 5, avenue Roger Hennequin
CS 70506 - 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 16 22 22

**RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
SUCCURSALE VN**
Z. A. - boulevard des Arpents
78310 Coignières Maurepas
Tél. 01 34 61 43 03

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
1, avenue Georges Pompidou
78690 Les Essarts le Roi
Tél : 01 30 41 51 60



SAINT QUENTIN EN
YVELINES BD : MG160010
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX



VOUS AVEZ ETE ACCUEILLI PAR DAVID DOUCHET

FACTURE en Euro N° 0171572

TRAPPES le 25.01.2017 A0

21113168_210 - DC177MP - M 6 J 02/2013 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	7519		PEUGEOT	VF32MHFXAAY142178	BC-318-PH	38926	31044
DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ	C	PRIX UNITAIRE HORS TAXE		PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FACTURATION UTILISEE : TEMPS BAREME							
REVISION - OPERATIONS SYSTEMATIQUE		1,40	2	70,00		70,00	98,00
REPLACEMENT LIQUIDE DE FREIN ENTRETIEN		0,50	2	70,00		70,00	35,00
REPLACEMENT BOUGIES (LE JEU) ENTRETIEN		0,30	2	70,00		70,00	21,00
CONTROLE PH LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ENTRETIEN		0,05	2	70,00		70,00	3,50
REPLACEMENT ELEMENT DE FILTRE A AIR ENTRETIEN		0,10	2	70,00		70,00	7,00
REPLACEMENT BALAIS ESSUIE-VITRE AVANT -		0,20	2	70,00		70,00	14,00
REPLACEMENT BALAI ESSUIE-VITRE ARRIERE SUR VEHICULE		0,10	2	70,00		70,00	7,00
Participation aux recyclages dechet		1,00	2	3,68		3,68	3,68
TOTAL ACTIVA 5W40 14067		3,00	2	16,50		16,50	49,50
JOINT 16X24-15 14067	0164.88	1	2	1,62	10,0	1,46	1,46
ELEMENT FILTRE 14067	1444.TL	1	2	25,90	26,0	19,17	19,17
BOUGIE ALLUMAGE 14067	5960.FO	4	2	10,43	26,0	7,72	30,88
A REPORTER.							290,19

www.peugeot.fr	TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	TOTAL T.T.C.

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.*



TRUJAS

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE PEUGEOT

Société par action simplifiée au capital de 2 121 000 €
R.C.S. Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511 Z
N° Intracommunautaire FR 82 493 445 878

Z.A. - 5, avenue Roger Hennequin
C5 70506 - 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 16 22 22

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT SUCCURSALE VN

Z.A. - boulevard des Arpents
78310 Coignières Maurepas
Tél : 01 34 61 43 03

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

1, avenue Georges Pompidou
78690 Les Essarts le Roi
Tél : 01 30 41 51 60



PEUGEOT

SAINT QUENTIN EN
YVELINES BD : MG160010
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX



FACTURE en Euro N° 0171572

TRAPPES le 25.01.2017 A0

21113168_210 - DC177MP - M 6 J 02/2013 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36

XXXXX

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	7519		PEUGEOT	VF32MHFXAAY142178	BC-318-PH	38926	31044

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
REPORT.						290,19
LQUIDE FREIN B	14067 16107255.80	1	2	8,26 18,0	6,77	6,77
LQUIDE LAV VIT	14067 16119086.80	1	2	1,40 18,0	1,15	1,15
ILTRE A HUILE	14067 98189149.80	1	2	15,27 26,0	11,30	11,30
BALAI PLATS	14077 6423.L4	1	2	46,59 26,0	34,48	34,48
BALAI EV LG 350	14077 6423.92	1	2	12,65 26,0	9,36	9,36

1700790 16002

ARTICLE FONCTION BUDGET SERVICE

DATE MDT BD EYERCE

ENG D/S - MARQUE

RG MDT

INDÉLÉ :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
COURRIER AZUR

Certifie le service fait

02/02/17

JAN. 2017

Service Financier

DATE D'ÉCHEANCE: 31.03.2017

RECTIFICATION: LE TAUX D'INTERETS APPLIQUE EN CAS DE RETARD
DE REGLEMENT EST LE TAUX DE LA BCE MAJORE DE 10%

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	TOTAL T.T.C.
353,25	CT2=20,00 353,25 70,65	423,90 E

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÉGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
0171572	7519	31044
250117		423,90 E

AF AO 100 1001

PEUGEOT RAPIDE

PEUGEOT OCCASIONS DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.*